

Dictionnaire des symboles maçonniques

Jean Ferré



DICTIONNAIRE
DES SYMBOLES
MAÇONNIQUES

JEAN FERRÉ

DICTIONNAIRE
DES SYMBOLES
MAÇONNIQUES

© Éditions du Rocher, 2013
ISBN 978-2-268-07567-9
ISBN pdf : 978-2-268-08423-7

*À Louis,
Avec l'espoir qu'un jour,
Il reprendra le flambeau.*

INTRODUCTION

Malgré les multiples attaques dont elle est la cible, la Franc-Maçonnerie compte de plus en plus d'adeptes. Que ce soit à la Grande Loge Nationale Française, à la Grande Loge de France, au Grand Orient de France, à la Grande Loge Féminine de France ou au Droit Humain, les candidats frappent à la porte des Temples et sollicitent leur admission. Pourtant, la presse ne cesse de décrire la Maçonnerie comme un panier de crabes où les gens ne sont là que par intérêt. Leur démarche serait motivée par l'appât du gain, par une volonté de puissance, par le besoin ou la volonté de rencontrer des hommes qui font ou défont à leur guise les appareils politiques.

Certains journalistes laissent sous-entendre des secrets auprès desquels les divagations du *Da Vinci Code* ne sont que de vulgaires enfantillages. Les chefs de la Maçonnerie constitueraient une synarchie dont les jouets seraient les rois, les présidents et leurs ministres...

Une rumeur a couru voilà quelques années, que les Maçons avaient trouvé le trésor des Templiers ainsi que la fameuse équation utilisée par Dieu lors de la création du monde...

La réalité est autre. La Maçonnerie est constituée d'hommes et de femmes qui cherchent à s'améliorer et par voie de conséquence à rendre meilleure la société. Peut-être n'ont-ils pas trouvé au sein des mouvements politiques ou des religions la spiritualité dont ils avaient besoin?

La Maçonnerie est une école qui dispense son message au moyen du symbole. Notamment dans les premiers degrés, elle utilise comme symboles les outils qu'utilisaient les bâtisseurs : ciseau, maillet, équerre, fil à plomb, louve...

C'est en cela qu'elle se distingue de toutes les autres formes d'enseignement. Elle n'est surtout pas une secte comme certains le laissent entendre. En Maçonnerie, pas de gourou, pas de détenteur de la Vérité. Il n'y a que des « apprenants ». Tous cherchent, se cherchent afin de progresser en totale harmonie avec leurs contemporains.

Le premier discours de Ramsay est éloquent :

Les hommes ne sont pas distingués essentiellement par les langues qu'ils parlent, les habits qu'ils portent, ni les coins de cette fourmilière qu'ils occupent. Le monde entier n'est qu'une vaste république dont chaque nation est une famille et chaque particulier un enfant... Nous voulons unir tous les hommes d'un goût sublime et d'une humeur agréable par l'amour des Beaux-Arts, où l'ambition devient une vertu, où l'intérêt de la Confrérie est celui du genre humain tout entier, où toutes les nations peuvent puiser des connaissances solides et où les sujets de tous les différents royaumes peuvent conspirer sans jalousie, vivre sans discorde et se chérir mutuellement.

Il faut savoir que la Maçonnerie n'est pas figée. Dans le respect des traditions, elle évolue. Par le passé, elle s'est enrichie de différents apports : chevalerie, ésotérisme, alchimie, kabbale, Ordre du Temple... Elle continuera à grandir et à prospérer, en glanant ici et là des germes de progrès. Tout mouvement, toute civilisation ne connaît point de progrès s'il n'y a pas un flux nouveau. À condition que cet apport ne soit pas en contradiction avec les principes initialement admis.

Le but de ce livre est de permettre une compréhension de l'Art Royal. Pour cela, nous nous sommes servis des Anciens Devoirs, des divulgations, des rituels appartenant aux rites les plus pratiqués.

J'ai extrait de mes anciens ouvrages, dont certains sont épuisés, des articles qui me semblaient essentiels à la compréhension de cet art difficile qu'est la Maçonnerie.

Une anecdote éclairera plus qu'un long discours.

Un passant se promène aux abords d'un chantier. Il voit trois ouvriers qui taillent une pierre. Il s'approche et demande au premier :

– Que faites-vous là ?

– Je gagne ma vie, pour pouvoir me nourrir et ma famille avec moi.

Il s'approche du deuxième.

– Que faites-vous ?

– Je taille ma pierre. J'espère qu'elle sera assez belle pour faire partie de l'édifice.

Il vient près du troisième ouvrier.

– Qu'êtes-vous en train de faire ?

– Je bâtis une cathédrale.

A

ABRÉVIATIONS

Fréquemment utilisées pour les correspondances et les convocations, les abréviations maçonniques utilisent la première lettre du mot, ou s'il peut y avoir confusion, les premières lettres. L'abréviation, quand elle comporte plusieurs lettres, se termine obligatoirement par une consonne.

Voici quelques exemples :

Apprenti : A. :

Compagnon : Comp. :

Maître : M. :

Frère : F. :

Très Cher Frère : T. : C. : F. :

Orient : O. : ou Or. :

Respectable Loge : R. : L. :

Vénérable Maître : V. : M. :

Surveillant : Surv. :

Orateur : Or. :

Secrétaire : Sec. :

Trésorier : Trés. :

Expert : Exp. :

Maître des Cérémonies : M. : des C. :

Rite Français : R. : F. :

Rite Écossais Rectifié : R. : E. : R. :

Rite Écossais Ancien et Accepté : R. : E. : A. : A. :

Vénérable Frère : V. : F. :

Très Respectable Frère : T. : R. : F. :

Volume de la Sainte Loi : V. : S. : L. :

DICTIONNAIRE DES SYMBOLES MAÇONNIQUES

À la Gloire du Grand Architecte de l'Univers :
A.:L.:G.:D.:G.:A.:D.:L'U.:

Le pluriel se fait en doublant la ou les lettres quand elles sont employées seules : un F.: des FF.:, une RL.: des RR.: LL.:. Quand le nom comporte plusieurs lettres, il est d'usage de l'écrire entièrement et de le mettre au pluriel : un Comp.: des Compagnons.

ACACIA

Après avoir tué Hiram*, les trois Compagnons* scélérats enterrèrent son corps dans un lieu isolé. Pour marquer l'endroit, ils plantèrent une branche d'acacia. Réunis en Chambre de Milieu*, les Maîtres* inquiets de la disparition de Hiram* partirent à sa recherche et trouvèrent la branche d'acacia et la dépouille mortelle du Maître.

Il est dit dans le catéchisme et lors de l'ouverture* des travaux à certains rites :

- Êtes-vous Maître ?
- L'acacia m'est connu.

Cette réponse signifie que le Maître-Maçon n'ignore rien du drame qui s'est déroulé dans le Temple*. Il sait tout du comportement indigne des trois Compagnons, de la mort d'Hiram et de sa renaissance.

L'acacia qu'évoquent les rituels maçonniques n'est pas l'arbre de nos contrées, le robinier ou faux-acacia. Cette essence citée par la Bible se dit en hébreu *shithah* dont le pluriel est *shithim*.

Fait intéressant, le mot *shith*, selon la ponctuation, signifie « fondement » ou « ruine ». Il y a donc une dualité dans le mot comme c'est le cas pour de nombreux symboles.

L'acacia avait la réputation d'être imputrescible. Il a donc symbolisé la longévité et l'incorruptibilité et par voie de glissement l'immortalité, la renaissance, la résurrection. C'est le bois de l'Arche* d'Alliance ou Arche du Témoignage. Il est dit dans l'Exode (25-26) :

*Tu feras en bois d'acacia une arche longue de deux coudées et demie...
Tu feras une table en bois d'acacia longue de deux coudées... Tu feras
pour la Demeure des cadres en bois d'acacia... tu feras l'autel en bois
d'acacia de cinq coudées de long...*

On trouve dans le Deutéronome (10-3) : « Je fis une arche en bois de shithim. »

Avant la traversée du Jourdain, le peuple d'Israël s'arrêta en pays de Moab, dans une région couverte d'acacias, Shithim. C'est ce que dit le Livre des Nombres (25-1/3) : « Le peuple se livra à la prostitution avec

les filles de Moab. Elles l'invitèrent aux sacrifices de leurs dieux... » Le peuple a alors le choix : rester à Moab, dans la débauche, dans les ténèbres, ou traverser les eaux pour la Lumière. Pour que l'acacia soit le fondement du peuple d'Israël et non pas sa ruine, il faut qu'il soit abattu et débité pour que puisse être construite l'Arche destinée à protéger les tables gravées par Dieu qui sont le fondement de la foi et de la loi.

Joël (3-18) évoque l'ère de la restauration d'Israël :

Ce jour-là, les montagnes dégoutteront de vin nouveau, les collines ruisselleront de lait... Une source jaillira de la maison de Yahvé et arrosera la vallée de Shithim.

ACTE D'UNION DE 1813

Avant cette année de 1813, deux Grandes Loges s'opposaient. Celle des « Moderns », fondée en 1717 pratiquait une Maçonnerie de type « andersonien » en ce sens où elle s'appuyait sur les progrès de la science et des philosophies et recrutait parmi les milieux intellectuels et la noblesse. Ces Maçons voyaient d'un très mauvais œil l'arrivée de gens venus d'Amérique, d'Écosse ou d'Irlande frapper à leur porte. Ils les jugeaient peu dignes de pénétrer dans leurs Temples. Protégés par le pouvoir royal, les membres de la Grande Loge modifièrent leurs rituels afin de les rendre conformes à leurs exigences scientifiques et philosophiques.

Celle des « Ancients » fut fondée en 1751 en raison de l'ostracisme dont avaient été victimes les « petites gens ». Les « Ancients » avec à leur tête Laurence Dermott, constatant leur exclusion, affirmèrent que la Maçonnerie des « Moderns » s'était éloignée de la tradition, des grands principes maçonniques. Une autre Grande Loge vit le jour. « Ancients » et « Moderns » vécurent ainsi côte à côte, chacun étant persuadé d'œuvrer dans le vrai.

Chez les « Ancients », le mot d'Apprenti* était Boaz*, celui de Compagnon* Jachin*. L'inverse était appliqué chez les « Moderns ». Les places des Surveillants* dans le Temple étaient donc elles aussi inversées. Les « Ancients » reprochaient surtout aux « Moderns » d'avoir interverti les mots de reconnaissance, la disposition des colonnes, la suppression des prières et la déchristianisation des rituels.

Comment ces frères pouvaient-ils se réconcilier ? Des élections permirent de faire un grand pas en avant. En effet, deux frères, le duc de Sussex et le duc de Kent devinrent Grands Maîtres. Le premier des « Moderns » le deuxième des « Ancients ». Ce qui favorisa grandement le dialogue.

DICTIONNAIRE DES SYMBOLES MAÇONNIQUES

Le 25 novembre 1813, furent signés les 31 articles de l'Union. Ainsi put naître la Grande Loge Unie d'Angleterre. Kent en était le Grand Maître qui nomma son frère Sussex député Grand Maître. Il fut « déclaré et prononcé que la pure et ancienne Maçonnerie consiste en trois degrés et pas davantage à savoir Apprenti Entré, Compagnon de Métier et Maître Maçon, incluant le Suprême Ordre de la Sainte Royale Arche. »

Alors fut créée, pour donner une unité à la Maçonnerie, une Loge de Réconciliation qui œuvra à la rédaction d'un rituel qui devrait être observé par la nouvelle Grande Loge. Ce rituel fut solennellement approuvé lors d'une tenue de Grande Loge le 5 juin 1816. Il fut adopté progressivement par les loges de l'Empire britannique.

AGAPES

Il ne faut pas les confondre avec les banquets* qui, selon les obédiences et le Règlement Intérieur des Loges ont lieu une ou deux fois par an.

Les agapes font référence aux premiers chrétiens qui prenaient un repas commun, sans doute en souvenir de la Cène. Le dictionnaire Robert dit des agapes : « c'est un repas entre convives unis par un sentiment de fraternité ».

Le mot vient du grec *agapè* qui signifie « amour ». Il ne s'agit pas de l'amour qui ressort de l'éros mais plutôt d'une volonté de faire le bien, de partager, de donner.

Après chaque tenue, les Maçons ont coutume de partager le repas. Soit l'on fait appel à un traiteur, soit ce sont les Apprentis* qui, à tour de rôle, préparent les plats. À table, ces Apprentis servent et desservent. Il ne faut pas voir là une quelconque brimade. C'est une coutume héritée des Bâtisseurs.

Les travaux de table sont conduits par le F. : Maître des Banquets. Les participants rompent le pain et boivent une gorgée de vin. « Que ce pain que nous rompons réconforte notre corps et éveille notre intelligence... Que ce vin que nous buvons réchauffe nos cœurs et répande notre amour fraternel. » Après une invocation au G. : A. : D. : L'U. : *, sont portés les toasts : au Président de la République, aux souverains et chefs d'États qui protègent la Franc-Maçonnerie, au Grand Maître et à ses Officiers, au Grand Maître Provincial et à ses Officiers... Les agapes ne peuvent guère ignorer les lois et usages maçonniques. C'est-à-dire qu'il convient de rester digne, de ne pas interrompre celui qui parle, de ne prendre la parole que lorsque l'on y est convié...

Le déroulement des agapes varie selon les Loges, selon les désirs du Vénérable*. Dans certaines Loges, les agapes sont considérées comme une récompense après les travaux, une récréation. Dans d'autres, on profite de ce moment supplémentaire pour approfondir le ou les sujets qui ont été traités lors de la Tenue et l'on donne la parole aux Apprentis qui peuvent là s'exprimer.

Les agapes sont importantes pour l'harmonie de la Loge. Elles permettent aux Frères de mieux se connaître, de pouvoir dialoguer sans la rigueur qui est de mise dans le Temple. C'est là, en d'autres lieux et autres temps que se nouent des vraies relations d'amitié et de fraternité.

Le vocabulaire des Travaux de table est particulier. Il fait référence au Métier : l'assiette est la tuile, la cuiller la truelle... Il est aussi issu des Loges militaires du XVIII^e siècle : les verres sont appelés canons, les couteaux glaives. On emploiera des phrases telles que : « les colonnes sont alignées et les canons chargés... Feu ! »

Un peu avant la fin du repas, toujours selon le rite et le Règlement de la Loge, il est récité le Toast du Tuileur* (ou du Couvreur*).

À l'heure où nous allons nous séparer momentanément, recueillons-nous un instant, mes Frères, et tournons nos pensées vers tous les Francs-Maçons du monde.

Souhaitons à tous ceux qui sont heureux et puissants la sagesse et la modération dans l'usage des biens de ce monde.

Souhaitons à tous ceux qui sont malades, malheureux la santé et le retour au bonheur.

Enfin, à ceux qui vont nous quitter, à ceux qui vont subir l'ultime initiation que le profane appelle la mort, souhaitons courage et force devant l'Éternel Orient.

Après ce toast, les Travaux perdent tout caractère cérémonieux. Nous sommes désormais dans le monde profane. Ce qui n'empêche pas la courtoisie de continuer de régner.

ANCIENS DEVOIRS (OLD CHARGES)

Pour de nombreux auteurs, les Maçons opératifs n'étaient guère organisés avant le XIV^e siècle. Pourtant, on peut être quasiment certain que ces gens étaient liés par autre chose que la profession. Il faut se souvenir que ces Maçons étaient itinérants, qu'ils allaient d'un chantier à un autre. Il leur fallait donc pour se reconnaître des mots, des signes qu'il convenait de garder secrets. De là on vit naître une sorte, ou des sortes

de confréries qui avaient pour but essentiel de protéger la Maçonnerie opérative.

Les Maçons avaient leur métier en haute estime. À juste raison, ils se sentaient différents du peuple. Ils possédaient un savoir-faire, des connaissances qui, une fois à la portée de tous, auraient mis en péril tous leurs acquis. Ils ont donc rédigé des textes qui précisent l'origine, la genèse du métier, les principes, les droits et les devoirs de chacun... Textes qui étaient réservés aux seuls Maçons. Les anciens Devoirs sont très nombreux. On en compte plus d'une centaine. Il n'est pas question ici de les citer tous mais d'en étudier quelques-uns afin d'en tirer la substantifique moelle. Ils sont écrits selon un plan bien précis. Après une invocation à Dieu, à l'Église et aux saints, les auteurs s'attachent à remonter aux origines du métier, origines toujours voilées de légendes. Puis suivent les Obligations et enfin l'organisation du métier et la déontologie des Bâisseurs.

Les Anglo-Saxons mettent en avant le *Regius* (1390). Or il existe un texte beaucoup plus ancien puisque daté de 1248 : les *Statuts de Bologne*. On pourra trouver le texte intégral dans *Histoire de la Franc-Maçonnerie par les textes*, Éditions du Rocher (2002).

LES STATUTS DE BOLOGNE

Les *Statuts*, rédigés en latin, comportent trois feuillets de parchemin. Ils furent enregistrés par le Collège des Anciens, à la demande du capitaine et podestat de Bologne. Ainsi, la Société des Maîtres du mur et de la charpente se soumettait aux lois de la cité. Il faut savoir que tout corps de métier était dans l'obligation de publier ses statuts afin de pouvoir être reconnu par ce que nous appelons aujourd'hui les pouvoirs publics.

Les statuts commencent par le préambule traditionnel après invocation : «Au nom du Père, du fils et du Saint-Esprit, Amen.» Il est précisé que la charte a été rédigée en l'honneur de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de tous les saints. On ajoute ensuite, pour éviter tout malentendu, que les *Statuts* ont été écrits «pour l'honneur et la prospérité de la cité de Bologne, de la compagnie desdits maîtres, en honorant et respectant le podestat et le capitaine de Bologne, qui la gouverne ou la gouvernent», dans le présent ou dans l'avenir, selon les règlements de la ville, écrits ou à écrire.

La société est dirigée par un «massier» (le Vénérable*) assisté d'officiers qui tous, s'engagent à agir pour le bien de la ville et du métier.

Il est important pour la compréhension du texte de connaître l'organisation de la cité. Le podestat était le premier magistrat civil. Responsable de la sécurité, il dirigeait la police et la justice. Le capitaine commandait les forces armées. Il semblerait qu'en 1248, Boniface de Cario cumulait les deux fonctions, d'où la formulation du serment des Maîtres citée plus haut.

La lecture des *Statuts de Bologne* est intéressante à plus d'un titre. Ils sont d'abord le plus ancien texte régulateur de la Maçonnerie opérative. Ils permettent en outre de comprendre comment les Maîtres se sont organisés en vue de donner une existence légale à leur association et de protéger le métier

Il s'agit d'un code rigoureux, assorti de sanctions, qui s'applique au monde du travail, évidemment, mais aussi à la vie quotidienne, notamment les messes, les funérailles, qui définit les obligations de solidarité...

Détail important: les *Statuts* obligent les officiers à tenir un cahier. Ce qui laisse sous-entendre que de nombreux Maîtres possédaient des rudiments de lecture, d'écriture, de calcul, de géométrie alors que la majeure partie de la population était analphabète.

Voici quelques extraits :

I. Si l'on m'appelle à la direction de la compagnie, je ne refuserai point... Je partagerai équitablement les tâches entre les membres... J'infligerai ou ferai infliger les amendes fixées par les Statuts...

II. Si l'un des membres émet des propos injurieux contre le massier ou les officiers ou contre le comptable... Il sera puni de dix sous bolonais.

III. Que chacun soit tenu d'assister à l'assemblée... sous peine d'une amende de six deniers bolonais.

IV. Nul ne prendra d'apprenti qui ait moins de douze ans, sous peine d'une amende de vingt sous.

V. Que l'on ne puisse élire massier ou officier un homme qui soit fils ou frère d'un votant...

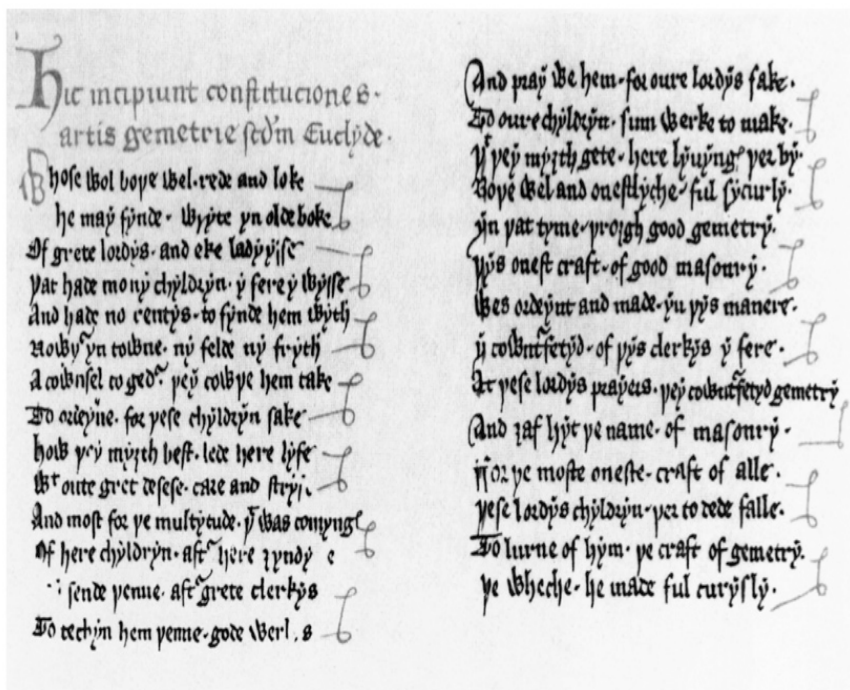
VIII. ... Que nul maître de la compagnie du mur et de la charpente ne doit nuire à un autre maître de la compagnie en acceptant un travail au forfait qui aurait été convenu et promis...

XVIII. Que si l'un de nos membres est tombé malade, les officiers aient pour devoir de lui rendre visite... et de lui accorder aide et assistance...

XXX. Que nul dans la compagnie ne peut ni ne doit prendre ou garder un apprenti pour moins de quatre ans...

LIV. ... Que l'on ne fera pas de bruit et qu'il n'y aura point de querelle lors des assemblées. Toute infraction sera punie d'une amende de vingt sous bolonais.

LE REGIUS



Fac-similé du Regius Ms
(British Museum)

Publié pour la première fois en 1840 par James O. Halliwell, le *Regius* est parfois appelé de ce nom. Charles II parvint à l'acquérir et le garda dans la bibliothèque royale jusqu'en 1859, date à laquelle le roi en fit don au British Museum.

Le *Regius* est un poème écrit en moyen anglais de 794 vers et peut se diviser en six parties :

1. Une histoire légendaire du métier : l'auteur décrit une société menacée par la disette. Les parents, inquiets pour l'avenir de leurs enfants, font appel à des clercs pour leur enseigner un bon métier. Il évoque ensuite la géométrie, science qui est à la base de tout en citant le nom d'Euclide qui enseigne son art en Égypte. La géométrie arrive en Angleterre sous le roi Athelstan. On se réunit pour organiser le métier.

*... L'histoire de grands seigneurs et belles dames
Qui avaient nombre d'enfants fort sages
Mais point d'argent pour les élever...
... Ils allèrent quérir de grands clercs
Pour que leur fussent enseignés de bons métiers...
... En ce temps-là, de par la géométrie,
Cet honnête métier qu'est la maçonnerie
Fut conçu.
Euclide était le nom du grand clerc.
Célèbre il devint.
Il fit en sorte que celui qui savait beaucoup
Devait instruire celui qui savait moins
Afin que tous fussent parfaits dans le métier
... Ils doivent s'aimer comme frères et sœurs.
Il dit que celui qui serait le mieux formé
Serait appelé maître...
... Entre les maçons doit régner l'amour
Car tous sont de noble naissance.
... Le métier arriva en Angleterre
Quand régnait le roi Athelstan.
Il fit construire des châteaux et des édifices,
Des hauts temples remarquables.
Le bon sire aimait le métier
Et s'employa à lui donner force
Car il y avait vu quelque faiblesse.
Il envoya donc chercher dans le pays
Les maçons de métier...
... Ducs, comtes, barons,
Chevaliers, écuyers et d'autres encore,
De même les bourgeois de la ville
Tous étaient là, selon leur rang,
Pour définir les statuts des maçons.
Ils énoncèrent quinze articles
Et déterminèrent quinze points.*

2. Les statuts du métier. Sont décrits la paie, les assemblées, les conditions d'apprentissage, les devoirs du maçon envers le seigneur... Cela en quinze articles et en quinze points.

L'article 1^{er} évoque le comportement du maçon envers les salariés :

On peut avoir confiance en un maître-maçon

DICTIONNAIRE DES SYMBOLES MAÇONNIQUES

Car il est solide, sincère et vrai...
... Qu'il les paie équitablement sur leur bonne foi
Et leurs mérites
... Sois comme un juge, agis dans la justice.

L'article 2 parle de l'assiduité aux assemblées générales :

Tout maître-maçon
Doit se rendre aux assemblées générales...
... Sauf en cas d'excuse valable
Sous peine d'être réputé rebelle au métier.

L'article 3 concerne l'apprentissage :

Que le maître ne prenne nul apprenti
Qu'il ne soit sûr d'employer au moins
Sept ans.

L'article 4 met en garde le maître qui voudrait embaucher un serf.

... Le maître s'interdira
De prendre un serf comme apprenti
Car son seigneur peut le rechercher
Où qu'il aille...
... Désordre pourrait en résulter...

L'article 5 précise les qualités morales et physiques de l'apprenti.

Apprenti ne peut être bâtard.
Jamais le maître ne prendra comme apprenti
Tête folle...
Il doit avoir tous ses membres en bon état...
Le métier demande des hommes forts
Un homme mutilé n'a pas assez de force

L'article 6 a pour sujet les salaires :

Le maître ne peut nuire au seigneur
En demandant au seigneur pour son apprenti
Ce qu'il donne aux compagnons.
Car ceux-ci sont formés
Alors que l'autre ne l'est pas...
... Quand il aura fait son temps
Il sera augmenté.

L'article 7 dit que le maître doit se garder des criminels :

Nul maître, par faveur ou par crainte
Ne devra ni vêtir ni nourrir un voleur...
... Ni celui dont la réputation est douteuse
Car cela ferait honte au métier.

L'article 8 recommande la vigilance, la sévérité devant l'incompétence :

*... Si le maître a devant lui un homme de métier
Qui n'a pas suffisamment de capacités,
Il peut le remplacer...
Car un homme qui a des faiblesses
Peut nuire au métier.*

L'article 9 traite de la rigueur dans le travail.

*Le maître doit être à la fois écouté et redouté.
Qu'il n'entame aucun travail
S'il n'est certain de le mener à bon terme...
... Qu'il vérifie les fondations
Et veille à ce qu'elles ne branlent ni ne s'affaissent.*

L'article 10 met en avant la déontologie :

*Aucun maître ne doit en supplanter un autre.
Il n'évincera pas un compagnon
Qui a accompli le travail...
... Sauf si celui qui avait l'ouvrage en main
Était jugé fautif.
Nul maçon ne peut prendre le travail d'un autre
Sauf si celui-ci menace l'ouvrage.*

Les derniers vers sont éloquents à ce sujet :

*Il est vrai, celui qui a creusé les fondations,
S'il est un véritable et bon maçon,
Est assuré de mener l'œuvre à bonne fin.*

L'article 11 fixe les limites du travail, en interdisant le chantier de nuit :

*... Nul maçon ne doit œuvrer la nuit
Sauf pour se livrer à l'étude
Par laquelle il pourra s'améliorer.*

L'article 12 recommande la courtoisie et l'esprit de justice entre les maçons :

*Que jamais il ne critique le travail des compagnons...
... Son commentaire sera honnête
Car le savoir vient de Dieu.
Que tous les compagnons œuvrent ensemble
Pour parfaire le métier.*

L'article 13 définit le rôle du maître envers l'apprenti :

*... Si le maître prend un apprenti
Il l'instruira du mieux qu'il peut
En lui transmettant son savoir...*

DICTIONNAIRE DES SYMBOLES MAÇONNIQUES

L'article 14 revient sur ce point essentiel qu'est la transmission.

Transmission du savoir, transmission des usages, des us et coutumes :

Il (le maître) ne prendra point d'apprenti

S'il n'en a pas l'utilité.

Pendant l'apprentissage

Il lui enseignera les différents points.

L'article 15 est la synthèse de ce qui a été dit. Le maçon doit être franc, honnête, irréprochable pour que puisse vivre le métier.

... Le maître ne doit avoir envers les autres hommes

Un comportement hypocrite

Ni suivre les compagnons dans les voies de l'erreur...

... Que jamais il ne fasse de faux serment

Mais qu'avec amour il s'inquiète de leur âme

Sous peine d'apporter au métier la honte

Et pour lui un blâme.

Le premier point évoque la piété du maçon et son amour pour les autres :

Que celui qui veut apprendre le métier et l'embrasser

Doit aimer Dieu et la Sainte Église.

Son maître aussi

De même ses compagnons.

Le deuxième point met en valeur le travail :

... Le maçon travaillera les jours ouvrables

De son mieux

Afin de mériter son salaire les jours de repos.

Le troisième point parle du secret nécessaire de l'apprenti, garant du métier :

... Que de bon gré il garde secret l'enseignement

De son maître et de ses compagnons.

Que jamais il ne trahisse les décisions de la chambre

Ni ce qui se fait en loge

(sinon) grande honte s'abattrait sur le métier.

Le quatrième point concerne les fautes, les erreurs dans le travail, qui ne peuvent être tolérées :

Nul ne doit se montrer perfide envers le métier.

S'il commet une erreur qui puisse nuire au métier

Il cessera...

L'apprenti avec respect

Obéira aux mêmes lois.

Le cinquième point parle du salaire et du congé donné par le maître :

*Quand le maçon perçoit son salaire
Du maître, tel qu'il est convenu,
Il le fera humblement.
Mais le maître aura grand soin
De l'avertir avant midi
S'il ne veut plus l'employer.*

Le sixième point vise les querelles qui peuvent éclater sur le chantier :

*Il peut advenir
Que quelques maçons, par envie ou haine
Laissent éclater une dispute ;
Le maître, si cela est en son pouvoir,
Devra leur fixer date, après le travail,
Pour qu'ils puissent s'expliquer.*

Le septième point interdit toute liaison avec la compagne d'un homme œuvrant sur le chantier :

*Tu ne coucheras pas avec la femme de ton maître,
Ni de tes compagnons, ce n'est pas digne d'un homme,
Cela nuirait au métier.
Ni avec la concubine de tes compagnons...
... La punition pour ce manquement
Sera de rester apprenti pendant sept ans pleins.*

Le huitième point recommande la fidélité au métier :

*Si tu as reçu une charge, quelle qu'elle soit,
Au maître demeure fidèle...
Sois un loyal intermédiaire
Entre le maître et les compagnons.*

Le neuvième point évoque l'intendance :

*De son côté, il (l'intendant) devra tenir compte exact
Des biens qu'il a reçus
Des dépenses faites pour les compagnons.*

Le dixième point concerne l'erreur et la faute grave :

*Si jamais maçon est mis en échec,
Qu'il se trompe dans son ouvrage
Et s'invente des excuses
Il n'hésitera pas à salir ses compagnons ...
... Le métier pourrait être blâmé...
... Bon gré, mal gré,
Lors de l'assemblée il comparaitra*

DICTIONNAIRE DES SYMBOLES MAÇONNIQUES

*Devant tous ses compagnons réunis.
S'il refuse,
Il sera exclu du métier
Et châtié selon le code de nos anciens.*

Le onzième point précise que tout maçon doit enseigner aux autres ce qu'il a appris afin d'éviter toute perte de temps et tout gaspillage :

*Un maçon qui connaît le métier
Qui voit son compagnon tailler une pierre
Et menacer de la gaspiller
Doit le corriger s'il le peut.*

Le douzième point souligne l'importance des politiques :

*Là où se tiendra l'assemblée
Il y aura maîtres, compagnons...
... Le shérif,
Le maire de la cité,
Toutes les ordonnances faites par eux
Seront respectées à la lettre.*

Le treizième point vise à empêcher le vol :

*Un maçon ne doit point voler
Ni aider un voleur...
... Il nuirait
À lui et à sa famille.*

Le quatorzième point met en avant la valeur du serment :

*Il doit prêter serment
Devant son maître et ses compagnons
Il obéira avec zèle
Aux ordonnances...
... Si quelqu'un venait à les oublier,
Quel que soit son rang,
Qu'il soit arrêté
Et conduit devant cette assemblée.*

Le quinzième point est le résumé de tout ce qui a été énoncé. Celui qui ne respecte pas la « constitution » n'a rien à faire au sein des Compagnons :

*Ils devront renoncer au métier
Et jurer de l'abandonner
À moins de faire amende honorable...
... S'ils refusaient d'obéir,
Le shérif les arrêtera sur-le-champ
Et les jettera en prison.*